

ESCG PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION

AVENANT – RUPTURE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Entre d'une part :

L'ESCG Paris

12 rue de Madrid

75008 PARIS

Tel : 01-44-90-09-80

Représenté par : Monsieur Jean-Philippe RUSCH

Agissant en qualité de : Directeur

D'autre part :

L'ENTREPRISE : SophroKhepri

Adresse : 188 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne

Tél : 0660477164

Représentée par : Evelyne Revélat

Agissant en qualité de PDG

Et l'étudiant alternant : Mikael Ndong Asou

Élève de 4^{ème}

Il est convenu par la présente que les trois parties ci-dessus nommées, le stagiaire, l'entreprise et l'ESCG Paris ont choisi d'interrompre le contrat de professionnalisation initialement prévu

Du 01 octobre 2016 au 31 Décembre 2017

Celui est interrompu d'un commun accord avant la forme soit le

Le 1 OCTOBRE 2017

Fait à Nogent-Sur-Marne, le 19 Septembre 2017

En 3 exemplaires originaux,

Une copie doit être adressée à l'OPCA pour interrompre la prise en charge de la formation

Le Responsable de l'Entreprise
d'Etablissement

(Signature et cachet)

SophroKhepri SAS

188 G^{de} rue Charles de Gaulle

94130 NOGENT SUR MARNE

R.C.B. 811 445 410 Créteil

Tél : 09 73 67 35 45

Le Stagiaire

(Signature)

Le Chef

(Signature)

